



FORMATION CONTINUE

REPRENDRE DES ÉTUDES QUAND ON EST SALARIÉ OU DEMANDEUR D'EMPLOI

Pour tous renseignements, contactez :

[Mme Marie MARENGO](#)

tél: 04 30 19 81 47

DIPLÔMES PROPOSÉS:

- Tous nos DUT
- Toutes nos Licences Professionnelles

LA FORMATION CONTINUE S'ADRESSE AU PUBLIC SUIVANT

- Personne souhaitant reprendre des études.
- Demandeur d'emploi: inscrit au Pôle Emploi, indemnisé ou non.
- Salarié en congé individuel de formation. La demande doit être faite auprès de l'employeur environ 6 mois au moins avant le démarrage de la formation. Le dossier doit passer devant une Commission de l'OPCA concernée, pour examen.
- Personne dont le handicap a été reconnu par CAP EMPLOI.

Certaines formations bénéficient d'un financement de la Région.

Une aide pour le financement du coût de la formation peut être, sous certaines conditions, apportée par le Conseil Départemental.

Mise à jour le 9 juin 2017